



Dominique Orliac interpelle le Ministre de l'Agriculture sur la révision des zones défavorisées

L'Assemblée Nationale examinait ce jour la mission agriculture du Projet de loi de finances pour 2017. A cette occasion, la députée du Lot, Dominique Orliac, est intervenue sur la révision des zones défavorisées actuellement en cours et ses conséquences sur le montant des aides versées comme l'Indemnité Compensatoire d'Handicap Naturelle.

Après avoir souligné les avancées du projet de loi pour les filières agricoles telles que la baisse des cotisations sociales et le relèvement des petites retraites agricoles, la députée a interpellé Monsieur le Ministre de l'Agriculture sur la nouvelle cartographie des zones défavorisées présentée par le Ministère le 22 septembre dernier.

A ce titre, elle a relevé les incohérences multiples dues notamment à l'application du critère de Production Brute Standard par hectare et par petite région agricole. La nécessité du maintien de la zone « Piémont » a également été rappelée par la députée.

« Dans le Lot, l'impact de cette révision se chiffre à hauteur de 9 millions d'euros par an. Pour les agricultrices et les agriculteurs, c'est souvent l'équivalent de leur revenu qui est menacé », a ajouté la députée avant de demander au Ministre « de bien vouloir prendre en compte ces remarques dans le cadre de votre projet de révision ».